



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le 20 mars 2018 à 19h15 à la mairie (14 présents, 2 absents excusés ayant donné pouvoir et 1 absent excusé sans pouvoir), avec pour secrétaire de séance : Mme Sylvie FOURMONT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 20 février 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 16 voix pour :

- **APPROUVE** les contrôles à effectuer pour toute nouvelle construction raccordée au réseau d'assainissement collectif. Ces contrôles concernent la vérification après travaux de la séparation des réseaux eaux usées, eaux pluviales. Des contrôles supplémentaires seront réalisés pendant les travaux pour toute mise en place d'un nouveau tabouret, ces contrôles concernent les matériaux utilisés (canalisation de classe de résistance adaptée avec joint d'étanchéité, dispositif normalisé NF ou CE de raccordement au réseau collectif par selle de branchement), une attestation de conformité sera exigée. DIT que l'accès à l'installation sera autorisé par le propriétaire et que la visite de contrôle devra être réalisée avant la fermeture des tranchées. DIT que la mairie devra être prévenue 8 jours à l'avance. **DEMANDE** que cette délibération soit annexée aux demandes de permis de construire concernés. **DEMANDE** qu'un règlement soit rapidement mis en place.

- **AUTORISE** Madame Priscillia TEPPAZ à faire le stage de formation de bibliothécaire à Charnay-les-Mâcon à compter du 22 mars 2018 (5 autres journées sont programmées).

- **ACCEPTTE** la retenue de caution de 400 € ainsi que le titre de 75,20 € qui vient en sus pour pallier à la facture de 475,20 € de l'Entretien Tournusien vu que l'état des lieux du logement situé 546A rue Saint Jean n'était pas conforme (appartement sale à faire nettoyer entièrement).

- **ACCEPTTE** de restituer partiellement la retenue de caution de 400 € à Madame BERGER. Suite à l'état des lieux nous avons constaté dans la montée d'escalier des impacts dans le mur donc 2 heures de par l'un de nos agents techniques travaux seront nécessaires (2h x 25 €).

- **ACCEPTTE** le bail de location avec l'association de chasse communale agréée de Simandre. DIT que ce bail prendra effet à compter du 01.03.2018. **FIXE** le montant de la location annuelle à 0,80 € l'hectare soit 67,85 €. **Autorise** Madame le Maire à signer ledit bail conjointement avec le président de l'ACCA.

- **ADOPTTE** le programme de travaux suivant : renouvellement du réseau séparatif eaux usées RD 933 Sud Bourg-Route de la Ligne, pour un montant estimatif de 220 000 € H.T. **ACCEPTTE** le plan de financement. **ACCEPTTE** le marché de maîtrise d'œuvre signé avec le Cabinet CHARPENTIER pour un montant de 11 000 € H.T. **AUTORISE** Mme le Maire à demander des subventions aussi hautes que possibles et à signer tout document s'y rapportant.

- **ADOPTTE** le programme de travaux suivant : réhabilitation du poste de relevage du bas du Bourg pour un montant estimatif de 21 000 € H.T. **ACCEPTTE** le plan de financement. **ACCEPTTE** le marché de maîtrise d'œuvre signé avec le Cabinet CHARPENTIER pour un montant de 1 470 € H.T. **AUTORISE** Mme le Maire à demander des subventions aussi hautes que possibles et à signer tout document s'y rapportant.

- ENTEND diverses informations et questions :

- ♦ Une partie de la VC n°46 (voie qui longe la mairie et la salle des fêtes) va être transformée en espace public suite aux travaux d'extension et de réhabilitation de la mairie.
- ♦ Remerciements décès : M. Michel ROZAND.
- ♦ Invitation exposition « Hommages aux poilus de notre canton » le samedi 14 avril 2018.
- ♦ Information étude du projet d'achat SCI La Mazurie (M. Parriot a quitté la salle après cette annonce).
- ♦ Travaux église = consultation de 3 architectes.
- ♦ Suite du projet Conseil Jeunes sur la sécurité dans les transports.

Vu par Nous, Maire de la commune de SIMANDRE, pour être affiché le 23 mars 2018 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

